Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel lundi 19 janvier 2015

Etaient présents: Mesdames et Messieurs: COULANJON J., DEVAUX L., MARTIN P., LECHER P., DUBREUIL A., AUGIAT J.C., BRODIN G., TABUTIN M., LECLERC C., JANNOT C., ABRANOWITCH S., PENAUD J.P., PICARELLI V., VENUAT J., CHABROL J.E., LHOPITEAU A., VALLET F., MARTIN J.P., DUMONTET B., MERVAUX M.P., DUBREUIL J.C., NOWAK P, PHILIPPON A., LAMY R., BEAUFILS W., PETIT E., DUMONTET J.M., MALLET B. Délégués excusés: DAUGERON D. (pouvoir à C. JANNOT), GALLEAZZI J. (pouvoir à R. LAMY), NURY S. (pouvoir E. PETIT),

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Débat d'orientations budgétaires
- ✓ Achat d'une bande de terrain derrière l'écogîte de Mesples
- ✓ Avis sur la demande de DETR de la commune de Saint Sauvier pour son multiple rural
- ✓ Point sur le chantier de la Rue des Arts
- ✓ Point sur le dossier Santé
- ✓ Personnel : fin du contrat de Madame Alexandra CHARLES
- ✓ Projet de reconduction de l'atelier potager de Saint Martinien
- ✓ Projet de carrière à Archignat
- ✓ Questions diverses

Débat d'orientations budgétaires

Après un point sur la consommation des crédits de fonctionnement et d'investissement en 2014, le Président précise qu'il n'y aura pas de modification des taux d'imposition 2015.

Il présente ensuite un tableau des différents projets pour les 3 ans à venir avec les subventions « mobilisables ». Quatre types de fonds pourront être sollicités :

- les fonds du Contrat Auvergne + qui sont maintenant centralisés par le Pays de la Vallée de Montluçon.
- les fonds du Contrat de Territoire avec le Conseil Général de l'Allier qui sera également signé pour les 3 prochaines années. L'enveloppe est de 335 709€.
 - les fonds de l'Etat à travers la DETR
 - les fonds européens LEADER, FEADER, FEDER.

Deux réflexions majeures seront engagées dans les 3 ans qui viennent. La première concerne l'aménagement et le développement du plan d'eau d'Herculat à Treignat qui constitue le point fort touristique du territoire. La seconde est liée à la problématique « Santé » et à la définition d'un projet de pôle Santé sur le canton.

Sont également à l'étude :

• un programme de développement des outils informatiques avec la création d'une plateforme commune pour les sites communaux. Les communes gèreront ensuite individuellement les informations et mises à jour.

- le renouvellement en 2015 de certains matériels du service Environnement qui arrivent en fin d'amortissement : tractopelle et broyeur en 2015, tracteur en 2016
- la restauration des hébergements touristiques et plus particulièrement des chalets pourrait être envisagée sur 2015 et 2016 afin de tenir compte de la part communale à mobiliser sur certains chalets qui sont propriétés communales.
- un recensement du petit patrimoine dans les communes avec pour objectif sa restauration. L'attribution de subventions sera néanmoins conditionnée par l'intégration de cette action dans un projet touristique.

Le Président propose que le Conseil Communautaire vote le budget lors de l'Assemblée Générale du mois de mars.

Achat d'un terrain derrière l'écogîte de Mesples

L'idée consiste en l'achat d'un terrain d'une surface d'environ 2 000 à 2 500 m² à l'arrière de l'écogîte. Sur ce terrain, il est envisagé la construction d'un abri fermé pour les vélos ainsi qu'un hammam/sauna pour diversifier l'offre et attirer de nouvelles clientèles.

Il sera aussi construit une aire de jeux fermée.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à négocier cet achat avec le propriétaire du terrain sur une base de 4 € le m².

Avis sur la demande de DETR de la commune de Saint Sauvier pour son multiple rural

La commune de Saint Sauvier va solliciter une subvention DETR pour l'aménagement d'un multiple rural dans le bourg qui intégrera une partie boulangerie et une partie épicerie. Le budget global pour cette installation est de l'ordre de 250 000 €.

Le dossier de subvention doit comporter l'avis de la Communauté de Communes.

Monsieur Jean-Michel DUMONTET fait part de son regret quant au transfert du boulanger de Viplaix à Saint Sauvier.

Après un vote, le Conseil Communautaire approuve la demande DETR de la commune de Saint Sauvier à 24 voix pour, une voix contre et 3 abstentions.

Le Président fait un point sur les reprises de commerce du territoire avec la ré ouverture de l'épicerie de Treignat qui fait aussi presse et la reprise en mars du salon de coiffure de La Chapelaude.

Point sur le chantier de la Rue des Arts

Les dégradations sur certaines menuiseries seront cachées car elles seront peintes. L'enduit de la façade qui présente quelques auréoles sera refait.

La construction du local à poubelles vient de commencer et sera suivie par celle du porche.

La mise en place des réseaux aura lieu la semaine 7 et la réception de chantier est toujours prévue pour début avril.

Le Président précise que la société DOM'AULIM s'est engagée à retarder la location des appartements au 1^{er} étage afin de favoriser les éventuelles demandes des artisans intéressés par les 4 ateliers du rez de chaussée.

Point sur le dossier Santé

Monsieur Jean-Elie CHABROL fait le point sur la réunion qui a eu lieu avec les professionnels de santé du territoire.

Une association « Pays Huriel Santé » a été créée et ses statuts ont été déposés. Elle a pour mission de faire le lien entre les différents professionnels de santé et de proposer en liaison avec l'ARS un projet structurant et attractif pour les médecins tant au niveau professionnel que familial.

La Présidente est Madame PEYROUX, pharmacienne à Huriel et les Vice Présidents sont les docteurs BECAUD et PISON.

Personnel: fin du contrat de Madame Alexandra CHARLES

Le Président signale que le Contrat Aidé de Madame Alexandra CHARLES, chargée de l'accueil et de l'entretien des 3 gîtes de Mesples et du gîte de Saint Sauvier, arrive à expiration le 28 février 2015 et qu'il ne peut être renouvelé dans les mêmes conditions.

Madame Alexandra CHARLES donnant toute satisfaction, il propose 2 solutions pour l'année 2015 :

Actuellement - Contrat aidé (26 heures)

Brut annuel: 12 885.00 €
Prise en charge ASP (80 %) - 10 307.64 €
Charges patronales + 1 584.72 €
Reste à la charge de la collectivité 4 162.08 €

Simulations 2015:

• Contrat occasionnel (jusqu'à 12 mois dans les 18 mois) Adjoint Technique 2^{ème} classe (17 heures 30)

Salaire brut 779.68 € Charges patronales : 331.16 € Coût pour la collectivité : 1 110.84 € 7 775.88 €

• Contrat Aidé du Centre de gestion avec une convention de mise à disposition sur une base de 24 heures

Reste à la charge environ 5 000 €

Le Conseil Communautaire donne la priorité à la 2^{ème} solution à l'unanimité moins une abstention. Une demande sera faite dans ce sens au Centre de Gestion.

Projet de reconduction de l'atelier potager de Saint Martinien

En 2014, un jardin solidaire a été mis en place à Saint Martinien. Il s'agit à travers la mise en place d'un potager de mobiliser des personnes éloignées de l'emploi pour les amener à se réinsérer

Les personnes s'inscrivent librement à cet atelier et l'animateur assure l'encadrement et le transport de celles-ci.

Cet atelier a été une réussite en 2014 et un projet d'un atelier est envisagé à Huriel.

Le Conseil Communautaire valide ce projet de reconduction à l'unanimité.

Projet de carrière à Archignat

Le dossier a été déposé à la Préfecture et un complément d'informations a été demandé par celle-ci. Un exemplaire du dossier complet sera envoyé à tous les délégués communautaires en vue d'une prochaine réunion.

Une présentation aura lieu ensuite par le porteur du projet, les deux associations du territoire et les membres de la commission.

Un groupe de travail est constitué:

- Jérôme COULANJON
- Laurent DEVAUX
- Guillaume BRODIN
- Bertrand DUMONTET
- Jean-Pierre PENAUD
- Wilfrid BEAUFILS
- Raymond LAMY
- Pierre NOWAK
- Jean-Elie CHABROL

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité cet agenda.

Questions diverses

✓ Devis RMB

Une demande de devis a été faite pour mutualiser la communication du territoire. Le devis s'élevant à 6 000 €, le projet est abandonné.

Par contre, une proposition globale pour la Communauté de Communes du Pays d'Huriel a été faite pour un montant de 1 000 €.

Le Conseil Communautaire propose de demander à RMB d'ajouter à cette proposition la communication pour les 4 manifestations communautaires (la Rencontre des Arts, la Journée du Patrimoine, les Coulisses des Métiers, Anim'été). Un nouveau devis sera demandé.

✓ Régie de recette

Le transfert de la compétence « Gestion du Point Info Tourisme » de la commune d'Huriel à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel entraîne la clôture de la régie de recette communale et l'ouverture d'une régie de recette prenant en compte les différents produits en vente.

Le Président présente la liste des produits en vente ainsi que leur tarif :

•	Carte postale	0,50 €
•	Calepin du randonneur	2,00 €
•	Calepin des Maîtres Sonneurs	2,00 €
•	Figurine fée	
•	Figurine princesse	3,00 €
•	Figurine porte drapeau	
•	Figurine Merlin	
•	Figurine Fauconnier	
•	Porte-clés Fauconnier	
•	Sac en tissu	
•	Stylo lumineux	3,00 €
•	Gobelet Zaventures Magik	
•	Porte-monnaie	
•	Yoyo lumineux	4,00 €
•	Figurine chevalier	
•	Figurine Jeanne d'Arc à cheval	5,00 €
•	Historia	
•	« L'Eglise Notre Dame »	7,50 €
•	Sac « Les Zaventures Magik »	10,00 €
•	« Les Châteaux Forts au Moyen-âge	
•	Mug	
•	Tee-shirt	
•	Bâton randonnée	-

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité les différents tarifs et la création de la nouvelle régie de recette dont le régisseur titulaire est Madame Charlotte AVIGNON et le régisseur suppléant Madame Emilie COQUELUT.

✓ ATDA

Le transfert de la compétence « Droit des sols » entraîne des coûts supplémentaires. L'ATDA propose de mutualiser cette compétence au niveau du département tout en gardant une notion de proximité.

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité ce transfert de compétence.

✓ Anim'canton

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel a été saisie de deux demandes de subvention dans le cadre du programme Anim'canton. Il s'agit de la chorale d'Huriel Fa Si La Toque et la nouvelle association créée sur la problématique santé « Pays Huriel Santé ».

Le Conseil Communautaire valide à l'unanimité l'octroi de 200 € à la chorale Fa Si La Toque pour son spectacle et de 300 € comme aide au démarrage pour l'association « Pays Huriel Santé ».

✓ Nouveaux horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Huriel

Le Président fait lecture d'un courrier présentant les nouveaux horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Huriel diminuant largement la période d'ouverture au public.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de prendre une délibération votant contre la modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie d'Huriel.

✓ Commission départementale d'aménagement commercial

Un représentant du Conseil Communautaire doit siéger à la commission statuant sur l'ouverture des surfaces commerciales.

Monsieur Jean-Elie CHABROL est nommé représentant de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à cette commission.

✓ Circuits de randonnée

Les services du Conseil Général créent des fiches téléchargeables de circuits de randonnée présentant un intérêt pour les randonneurs pédestres. La boucle de Mesples a été retenue dans ce cadre mais elle nécessite un aménagement de 2 passages à gué.

De même, la boucle de randonnée de Saint Eloy d'Allier nécessite un complément de balisage ainsi qu'un débroussaillage sur une partie.

Une carte est fournie à Monsieur Alain LHOPITEAU, Vice Président en charge du service Environnement pour faire corriger ces différents points.

✓ <u>Lutrins</u>

Une présentation d'une première maquette de mise en forme du texte d'un lutrin est proposée à l'Assemblée. Le texte sera agrémenté de plusieurs photos et aura un résumé en anglais. Un QR code sera ajouté qui renverra sur le site de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Ce programme bénéficiant de subvention LEADER, il est nécessaire d'apposer les 5 logos européens. Le Président propose la création d'une petite plaque sur le pied du lutrin pour ne pas gêner la lisibilité des textes.

✓ Programme d'accessibilité

Monsieur Alain DUBREUIL fait part des normes que cette loi entraîne. Tous les établissements recevant du public qu'ils soient privés ou publics doivent être accessibles à tous les handicaps, physiques (moteur, cécité, surdité) et mentaux.

L'agenda est scindé en 2 parties :

- une première partie concerne le recensement des bâtiments accessibles et réunissant les conditions d'accessibilité. Elle doit être effectuée avant le 1^{er} mars 2015.
- La deuxième partie concerne le recensement des établissements devant se mettre aux normes. Elle doit être réalisée avant le 27 septembre 2015.

Il existe une possibilité de dérogation à cette date mais la demande doit être faite au moins 3 mois avant la date butoir. De même, des dérogations peuvent être demandées pour la réalisation des travaux (impossibilité concrète, délai, financement, etc...)

Un modèle de courrier sera envoyé à chaque commune pour qu'elle puisse avertir les établissements privés recevant du public de son territoire de ces nouvelles normes. Un dossier PowerPoint explicatif sera joint.

Une commission réunissant un délégué titulaire et un délégué suppléant est créée pour suivre ce programme d'accessibilité et effectuer le recensement dans chaque commune :

Archignat	M. COULANJON Jérôme	Titulaire
	M. DEVAUX Laurent	Suppléant
Chambérat	M. LECHER Patrick	Titulaire
	M. MARTIN Pierre	Suppléant
La Chapelaude	M. DUBREUIL Alain	Titulaire
	M. BRODIN Guillaume	Suppléant
Chazemais	M. LECLERC Christophe	Titulaire
	M. TABUTIN Michel	Suppléant
Courçais	Mme JANNOT Caroline	Titulaire
	M. DAUGERON Daniel	Suppléant
Huriel	M. CHABROL Jean-Elie	Titulaire
	M. PENAUD Jean-Pierre	Titulaire
	M. DUMONT Serge	Suppléant
	M. ABRANOWITCH Stéphane	Suppléant
Mesples	M. GLOWACKI Patrice	Titulaire
	M. LHOPITEAU Alain	Suppléant
Saint Désiré	M. VALLET François	Titulaire
	M. BOCHEF Eric	Suppléant
Saint Eloy	M. DUMONTET Bertrand	Titulaire
Saint Martinien	M. DUBREUIL Jean-Claude	Titulaire
	M. AUBERGER Michel	Suppléant
Saint Palais	M. GHESQUIERE Alexis	Titulaire
	Mme ROLIN Sylvie	Suppléant
Saint Sauvier	M. BEAUFILS Wilfrid	Titulaire
	M. ANDRE Bruno	Suppléant
Treignat	M. NURY Sébastien	Titulaire
	M. PETIT Emile	Suppléant
Viplaix	M. DUMONTET J. Michel	Titulaire
	Mme MALLET Bernadette	Suppléant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée. La prochaine Assemblée Générale est fixée au lundi 16 février 2015 à 18 H 00 à Saint Désiré.